



Le Syndicat de tous les praticiens  
à diplôme hors union européenne-  
PADHUE (médecins, pharmaciens,  
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH, [www.snpac.fr](http://www.snpac.fr) [www.la-fps.com](http://www.la-fps.com)

## Communiqué de presse de la FPS – 20 mai 2004 Les DIS et la NPR

*Les titulaires d'un diplôme inter-universitaire de spécialisation (DIS), sont aujourd'hui des spécialistes diplômés en France, recrutés par tous les hôpitaux de France sur des postes précaires, d'assistant spécialiste associé ou de praticien attaché associé.*

*Pris au piège par une situation injuste et absurde, ils se mobilisent et s'organisent aujourd'hui au sein de la FPS pour revendiquer un minimum de reconnaissance de leur compétence et de leurs services rendus à la France.*

*Ces spécialistes PADHUE, et en particulier les DIS – nouveau régime, ont été sélectionnés dans les années 90 par un concours sélectif puis formés en France à l'identique des spécialistes français. Ceux qui ont fait le choix de rester en France, citoyens français pour la plupart, se retrouvent aujourd'hui en difficulté, face à une nouvelle procédure de recrutement (NPR) qui est en cours de signature.*

*Certains DIS, qui ont souhaité rester en France (un recensement précis est en cours, estimés entre 200 à 300 praticiens), occupent pour la plupart des postes d'attachés associés, d'assistants associés, voire pour quelques-uns, des postes de chefs de clinique associés. Certains n'ont même pas eu la possibilité d'occuper ces fonctions mêmes précaires, étant arrivés trois mois après le 27 Juillet 1999 (Loi no 99-641 du 27 juillet 1999 / CMU art. 60 et 61). La FPS précise que la majeure partie de ces DIS a déjà effectué plus de trois années de fonctions hospitalières dans leur spécialité.*

*Certains de ces PADHUE n'ont pas pu bénéficier d'une des procédures d'intégration existantes (certificat de synthèse clinique et thérapeutique-CSCT, le statut Praticien adjoint contractuel- PAC ou la commission de recours de 10 ans) pour de multiples raisons. Ils sont pourtant appréciés de tous les chefs de service avec lesquels ils ont travaillé, de tous les praticiens hospitaliers (PH) qu'ils ont fréquentés, en gagnant leur confiance et leur reconnaissance professionnelle du fait de leur niveau de formation et de leur compétence.*

*La FPS n'arrive toujours pas à comprendre, comment les pouvoirs publics maintiennent dans une grande précarité, tout autant statutaire qu'économique, et refusent de reconnaître les 3000 praticiens à diplôme hors Union Européenne (PADHUE) qui exercent actuellement dans les hôpitaux publics, en rendant d'énormes services depuis plusieurs années, et en particulier les PADHUE titulaires du diplôme inter-universitaire de spécialité (DIS) qui ont validé leur spécialité en France, après des épreuves sélectives, ainsi que ceux qui ont subi avec succès les épreuves du CSCT selon la loi de 1972, notamment en chirurgie dentaire et dans les disciplines médicales, pharmaceutiques et chirurgicales.*

*Ces PADHUE se voient écarter de toute mesure d'intégration, de régularisation et de reconnaissance alors qu'ils exercent sous des statuts précaires en assumant des responsabilités de praticiens titulaires sans en avoir les bénéfices en termes de statut et de salaire.*

**Conseil d'administration de la FPS**